

Charte de l'association

« Les Mouv'eurs – Le Club des Entrepreneur(e)s de Mouvoux »

I- OBJET DU CLUB

L'Association a pour objet d'être un moyen de rencontre pour les TPE, PME, micro entreprises où en création, en vue de leur permettre de se connaître, de définir leur besoin collectif ou individuel, de favoriser toute action permettant de satisfaire ces besoins, de s'exprimer collectivement sur des problématiques communes, et de favoriser les échanges par l'organisation d'ateliers de rencontres sur des thématiques intéressant les membres.

II- RÔLE DU CLUB

Le Club a pour mission de :

- Rencontres régulières et thématiques dans l'année animées par un intervenant.
- Rencontres informelles de partage entre les adhérents.
- Espace/groupe privé sur Facebook et LinkedIn, Google Drive réservé aux adhérents.
- « La minute Mouv'business & entraide » : demandes spécifiques des participants en fin de réunion.
- Utiliser les expériences de ses membres pour approfondir la réflexion sur certains sujets concernant les entreprises.
- Organiser des visites d'entreprises et/ou d'institutions.
- Organiser des rencontres (autres associations d'entreprises, forums, collègues...)
- À chaque réunion : présentation et accompagnement des nouveaux arrivants.
- Trombinoscope et annuaire des membres

III- COMPOSITION DU CLUB

L'association se compose de :

- Membres actifs
- Les adhérents
- Les adhérents d'honneur
- Les adhérents bienfaiteurs

Les membres actifs sont membres du conseil d'administration et ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation et de s'impliquer dans l'organisation et la vie de l'association.

Les adhérents participent à la vie de l'association et bénéficient de tous ses avantages et versent une cotisation annuelle.

Les adhérents d'honneur ont rendu des services signalés à l'Association. Ils sont dispensés de cotisation. (ex : Mr le maire).

Les adhérents bienfaiteurs versent un don au titre de bienfaiteurs sans pour autant prendre part à l'association.

IV- ORGANISATION DU CLUB

Les membres du Club MOUV'eurs se réunissent régulièrement (excepté en Juillet et Août).

Pour l'annonce des manifestations, chaque adhérent reçoit (selon le moyen de communication choisi et annoncé : mail, courrier, réseaux sociaux...) Une invitation et un lien réponse où il doit s'inscrire afin de signifier sa participation. Tout adhérent n'ayant pas renvoyé son bulletin réponse ou n'ayant donné aucune réponse au secrétariat de l'association sera considéré comme non inscrit à la manifestation.

Les adhérents du Club MOUV'eurs peuvent se rencontrer lors de : - Réunions à Thèmes : permettent aux chefs d'entreprises de se rencontrer, d'avoir de l'information ou de réfléchir sur des sujets en lien avec leur entreprise par l'intervention de professionnels de structures extérieures. - Visites d'entreprises ou d'institutions : permettent aux chefs d'entreprises de comparer leurs expériences et de découvrir le tissu économique local, régional principalement. - actions/rencontres : permettent de renforcer l'économie locale (rencontres inter-associations d'entreprises, forums, actions pour les collègues...)

V- LES MODALITES D'ADHESION

1. Le club étant un club territorial, ses adhérents appartiennent donc à Mouvaux.
2. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le conseil d'administration en accord avec le trésorier.
3. Renouvellement d'adhésion : La cotisation est versée après l'assemblée générale ordinaire, en réponse à l'appel à cotisation émis par le secrétariat. Toute cotisation versée demeure acquise par l'association.
4. Adhésion en cours d'année : le paiement de la cotisation se fera pour l'année civile en cours.
5. Chaque nouvel adhérent devra valider la charte du club.

J'ai pris connaissance de la charte du Club et j'accepte les modalités d'adhésion.

Fait à , le

Les membres de l'Association du Club